RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des transports

Direction générale de l'aviation civile
Secrétariat général

Décision du 12 novembre 2026
portant composition du bureau de vote électronique auprès du secrétariat général dans le cadre de l'élection des représentants du personnel au comité social d'administration du service national d'ingénierie aéroportuaire

NOR : TRAA2630460S
(*Texte non paru au Journal officiel)*

Le ministre des transports,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 211-1 à L. 211-4 et R. 211-1 à R. 292-4 ;

Vu l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 2 juin 2026 portant création de comités sociaux d'administration et de formations spécialisées à la direction générale de l'aviation civile et à l'Ecole nationale de l'aviation civile,

Décide :

Article 1er

Il est créé un bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel du comité social d'administration du service national d'ingénierie aéroportuaire (CSA SNIA).

Article 2

Le bureau de vote électronique du CSA SNIA prévu à l'article 1er est composé ainsi qu'il suit :

- Président : Mme NARPON Laurène ;
- Secrétaire : Mme ALVES Nathalie ;
- Suppléant : M. KHIAL Liamine.

Délégués de listes titulaires :

- M. DUPONT Franck, représentant FEETS- FO ;
- M. ARCHIMEDE Ruddy, représentant USAC-CGT ;
- Mme SIMONET Hauteclaire, représentante UNSA Aviation civile ;
- M. DJITTE Khadim, représentant CFDT Aviation civile.

Délégués de listes suppléants :

- M. ROBQUIN Thomas, représentant FEETS- FO ;
- M. PONCET Laurent, représentant USAC-CGT ;
- M. CADOUAL Benoît, représentant UNSA Aviation civile ;
- M. SALUSTE Jean-Christophe, représentant CFDT Aviation civile.

Article 3

La secrétaire générale de la DGAC est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des transports.

Fait le 12 novembre 2026

Pour le ministre et par délégation,
La sous-directrice des compétences et des ressources humaines
F. BUREAUD